



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 57 SP 13

PV de la Commission Sportive du 30.09.2025

Président de séance : M. Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIÉ et Messieurs Christian BÉNARD et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Changements dates, horaires, terrains

Match 54933887 du 04.10.2025 Joigny 2 – Stade Auxerrois 1 U13 D1 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Joigny d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2025 à 9h30.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54933918 du 04.10.2025 St Clément 1 – Gron Véron 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Clément de reculer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2025 à 11h30.

Match 54932822 du 04.10.2025 Appoigny 1 – Sens FC 1 U15 D1 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Appoigny de reculer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2025 à 15h00.

Match 54933588 du 08.11.2025 Cerisiers 1 – Sens FC 2 U15 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FC de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2025 à 13h30.

Match 54933761 du 04.10.2025 Ravières 1 - AJ Auxerre 6 U15 D2 Gp D

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 4 octobre 2025 à 16h00.

Match 54794400 du 25.10.2025 Onze St Clément 1 – Appoigny 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Compte tenu de la qualification de l'équipe d'Appoigny en coupe Gambardella qui se joue la même journée,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre à 16h00.

Match 54437566 du 05.10.2025 Ravières 1 – Cerisiers 1 Départemental Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Ravières de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2025 à 10h00 sur les installations d'Époisses.

Match 54438490 du 05.10.2025 Ent.Serein/Héry 1 – Sens FP 1 Départemental Féminin à 8 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du 30.09.2025, reçu du club de Sens FP via leur messagerie officielle, demandant le report de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 10h00, 1^{ère} date de disponible.

Match 54442698 du 12.10.2025 St Sauveur 1 – Aillant 1 Départemental Féminin à 8 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Aillant de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2025 à 10h00, 1^{ère} date de disponible.

Match 53450898 du 19.10.2025 Sergines 1 – Mont Saint Sulpice 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sergines d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 octobre 2025 à 15h00 sur le terrain de Mont Saint Sulpice,
- Inverse également le lieu du match retour qui se jouera sur le terrain de Sergines.

Match 54434612 du 19.10.2025 SC Sénonais 1 – Champigny 2 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 19 octobre 2025 à 12h30.

Match 54435784 du 19.10.2025 Aillant 3 – Champs sur Yonne 2 D3 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 19 octobre 2025 à 12h30.

Match 54436808 du 05.10.2025 Andryes 1 – Ravières 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Andryes d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 octobre 2025 à 12h30 sur le terrain de Ravières
- Inverse également le lieu du match retour qui se jouera sur le terrain d'Andryes.

Match arrêté

Match 54707423 du 28.09.2025 Sens FC 1 – St Sauveur 1 Départemental Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note de l'arrêt du match à la 36^{ème} minute en raison d'un effectif devenu insuffisant suite à la blessure puis au carton blanc de joueuses de l'équipe de Saint Sauveur,
- Conformément à l'Article 159 des RG, « 2. Si l'équipe, en cours de partie, se retrouve réduite à moins de 7 joueuses, le match est arrêté et elle est déclarée battue »
- Donne match perdu à l'équipe St Sauveur 1 au profit de l'équipe Sens FC 1,
- Score : Sens FC 1= 4 ; 3 points – St Sauveur 1= 0 ; 0 point

Réserve

Match 54434609 du 21/09/2025 SC Sénonais 1 – Sens FP 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du 23 septembre 2025 du club de Sens FP indiquant la réserve d'après match rédigée de la manière suivante :
« je soussigne Bouyalig Bilal capitaine de Sens franco portugais pose réserve d'après match sur la participation et qualification de tous les joueurs de l'équipe SC Senonais qui figurent sur la feuille de match du dimanche 21 septembre 2025 n'ayant pas pu contrôler, car absence de tablette »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'après match du club de Sens FP recevable en la forme, en application du règlement des RG- article 87, en application du règlement des RG- article 87 : « Un joueur est qualifié lorsqu'il a obtenu une licence au sein d'un club, dans le respect des règles relatives à la délivrance de ladite licence. A l'issue du délai de qualification prévu à l'article 89 des présents Règlements, un joueur est en droit de participer à des compétitions officielles organisées par (...) un District, sous réserve de respecter l'ensemble des règles de participation auxquelles il est soumis. »
- Laisse la possibilité au club de SC Sénonais de fournir ses observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 6 octobre 2025**, délai de rigueur,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens FP de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Bug FMI

Match 53403942 du 20/09/2025 Auxerre Stade 2 – Chevannes/Charbuy Fleury 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la FMI,
- Note cependant qu'un bug informatique a fait disparaître la liste des joueurs et dirigeants du Stade Auxerrois,
- Réitère sa demande au club du Stade Auxerrois de lui fournir la composition de l'équipe et de ses dirigeants pour lundi 6 octobre 2025, date impérative.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54707418 du 28/09/2025 Chevannes 1 – Avallon 1 Coupe de l'Yonne Féminine

La commission,

- Prend note de la réception de la FMI,
- Note cependant qu'un bug informatique a fait disparaître les arbitres assistants et délégué,
- Demande aux clubs de Chevannes et d'Avallon de lui fournir les noms pour lundi 6 octobre 2025, date impérative.

Match 54707421 du 28/09/2025 Ravières 1 – Monéteau 1 Coupe de l'Yonne Féminine

La commission,

- Prend note de la réception de la FMI,
- Note cependant qu'un bug informatique a fait disparaître le résultat et les arbitres assistants et délégué,
- Demande à l'arbitre et aux clubs de Ravières et de Monéteau de lui fournir les noms et le score pour lundi 6 octobre 2025, date impérative.

FMI

La Commission rappelle que selon les règlements des championnats du District, les Feuilles de match papier doivent être transmises via l'adresse officielle du club dans les délais suivants :

- Match le samedi : Dans les 24h
- Match le dimanche : Le soir même avant minuit.

Match 54794547 du 27/09/2025 Magny/Quarré 1 – Charbuy/Chevannes 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Magny,
- Enregistre le score : Magny/Quarré 1 = 2 – Charbuy/Chevannes 1 = 0

Match 54794548 du 27/09/2025 Champigny 1 – Migennes 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Champigny,
- Enregistre le score : Champigny 1 = 5 – Migennes 1 = 1

Match 54794546 du 27/09/2025 UF Tonnerrois 1 – St Denis Les Sens 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Tonnerre,
- Enregistre le score : Tonnerre 1 = 10 – St Denis 1 = 1

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54794396 du 27/09/2025 Magny/Quarré 1 – Ravières 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Magny,
- Enregistre le score : Magny/Quarré 1 = 8 – Ravières 1 = 0

Match 54707424 du 28/09/2025 Joigny/Appoigny 1 – Chevannes 2 Coupe de l'Yonne Fem.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Joigny,
- Enregistre le score : Joigny/Appoigny 1 = 1 – Chevannes 2 = 0

Match 54707427 du 28/09/2025 UF Tonnerrois 1 – Aillant 1 Coupe de l'Yonne Fem.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Tonnerre,
- Enregistre le score : Tonnerre 1 = 2 – Aillant 1 = 4

Match 54707423 du 28/09/2025 FC Sens 1 – St Sauveur 1 Coupe de l'Yonne Fem.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club du FC Sens,
- Enregistre le score : FC Sens 1 = 4 – St Sauveur 1 = 0

Match 54707340 du 28/09/2025 Toucy 1 – ECN 1 Coupe de l'Yonne Seniors.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Toucy,
- Demande au club d'ECN de remplir sa partie, la signer et la renvoyer au secrétariat du District pour le lundi 6 octobre date impérative.

Match 54707325 du 28/09/2025 Champigny 1 – Joigny 1 Coupe de l'Yonne Seniors.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Champigny,
- Enregistre le score : Champigny 1 = 2 – Joigny 1 = 3

Match 54707334 du 28/09/2025 Chablis 1 – Seignelay 1 Coupe de l'Yonne Seniors.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 1 = 2 – Seignelay 1 = 8

Match 54707326 du 28/09/2025 Avallon 2 – Charmoy 1 Coupe de l'Yonne Seniors.

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 2 = 8 – Charmoy 1 = 0

Feuilles de matchs manquantes

Match 53404157 du 13/09/2025 Champs sur Yonne 1 – Stade Auxerrois 1 U13 D1 Gp C

La commission,

- Réitère sa demande au club de Stade Auxerrois de compléter la feuille de match papier, et ce pour lundi 6 octobre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club du Stade Auxerrois pour non envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54794403 du 27/09/2025 Avallon/Ecn 1 – Champs sur Yonne 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Demande au club d'Avallon de transmettre une feuille de match papier, et ce pour lundi 6 octobre 2025, date impérative,
- Amende de 60€ au club d'Avallon (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI, l'amende étant doublée compte tenu de l'absence de tablette pour la deuxième semaine consécutive.

Absence de Délégué

Match 54794550 du 27.09.2025 Ravières 1 – Entente Florentinoise 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Ravières 1 au bénéfice de l'équipe Entente Florentinoise 1,
- Score : Ravières 1= 0 but – Entente Florentinoise 1 = 5 buts
- Amende 30€ au club de Ravières pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54707420 du 28.09.2025 Ent. Champigny Vinneuf 1 – Gurgy 1 Coupe de l'Yonne Féminine

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Champigny Vinneuf 1 au bénéfice de l'équipe Gurgy 1,
- Score : Champigny Vinneuf 1= 0 but, - 1 point – Gurgy 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Champigny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 05.10.2025 Héry 1 contre Auxerre SC 2 Départemental 2
 - **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 05.10.2025 Gron Véron 1 contre Appoigny 3 Départemental 2
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 05.10.2025 Mont Saint Sulpice 1 contre Joigny 2 Départemental 2
 - **Mme Florence VIÉ et Monsieur Jean Philippe VITTOZ (délégué stagiaire)**

Coupe de l'Yonne U15

- **16 équipes sont donc qualifiées pour les 8^{èmes} de finale de Coupe de l'Yonne U15** : Vainqueur du match Aillant 1 / Sergines 1, Appoigny 1, Auxerre SC 1, Chablis 1, Champigny 1, Champs sur Yonne 1, Entente Florentinoise 1, Gron Véron 1, Joigny 1, Magny 1, Monéteau 1, Paron 1, Sens FC 1, Stade Auxerrois 1, St Fargeau 1, UF Tonnerrois 1.
- **Tirage des matchs :**
8 matchs sont donc à jouer le samedi 6 décembre 2025 sur le terrain du premier nommé :
 - **Vainqueur Aillant 1/Sergines 1** contre **Chablis 1**
 - **Auxerre SC 1** contre **Entente Florentinoise 1**
 - **UF Tonnerrois 1** contre **Joigny 1**
 - **Gron Véron 1** contre **Champigny 1**
 - **Champs sur Yonne 1** contre **Sens FC 1**
 - **Appoigny 1** contre **Paron 1**
 - **Magny 1** contre **St Fargeau 1**
 - **Auxerre Stade 1** contre **Monéteau 1**
- **11 équipes sont donc qualifiées pour les 8^{èmes} de finale de Coupe Challenger U15** : perdant du match Aillant 1 / Sergines 1, Avallon 1, Cerisiers 1, Charbuy Fleury /Chevannes 1, Gâtinais 1, Héry 1, Migennes 1, Mont Saint Sulpice 1, Ravières 1, Sens FP 1, Denis Les Sens 1.
- **Tirage des matchs :**
3 matchs sont donc à jouer le samedi 6 décembre 2025 sur le terrain du premier nommé :
 - **Ravières 1** contre **Cerisiers 1**
 - **Charbuy Fleury/Chevannes 1** contre **St Denis Les Sens 1**
 - **Perdant du match Aillant 1/Sergines 1** contre **Avallon 1**

Sont donc exempts : Gâtinais 1, Héry 1, Migennes 1, Mont St Sulpice 1 et Sens FP 1

Coupe de l'Yonne U18

- **16 équipes sont qualifiées pour les 8^{èmes} de finale de Coupe de l'Yonne** : Aillant 1, vainqueur du match St Clément 1 / Appoigny 1, Auxerre SC 1, vainqueur du match Avallon 1 / Champs sur Yonne 1, Cerisiers 1, Charny 1, Entente Florentinoise 1, Héry 1, Joigny 1, Magny 1, Mont Saint Sulpice 1, Sens FC 1, St Georges 1, vainqueur du match St Denis Les Sens 1 / Sergines 1, Toucy 1, UF Tonnerrois 1.

- **Tirage des matchs de Coupe de l'Yonne U18 :**

8 matchs sont donc à jouer le samedi 11 octobre 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **St Georges 1** contre **Aillant 1**
- **UF Tonnerrois 1** contre **Héry 1**
- **Magny 1** contre **Auxerre SC 1**
- **Joigny 1** contre **Charny 1**
- **Gagnant du match St Denis les Sens 1/Sergines 1** contre **Mont Saint Sulpice 1**
(match le 11.11.2025, 1^{ère} date disponible)
- **Entente Florentinoise 1** contre **Gagnant du match St Clément 1/Appoigny 1**
(match le 20.12.2025, 1^{ère} date disponible)
- **Toucy 1** contre **Gagnant du match Avallon 1/Champs sur Yonne 1**
- **Sens FC 2** contre **Cerisiers 1**

- **10 équipes sont qualifiées pour les 8^{èmes} de finale de Coupe Challenger** : perdant du match St Clément 1 / Appoigny 1, perdant du match Avallon 1 /Champs sur Yonne 1, Champigny 1, Chevannes 1, Gâtinais 1, Ravières 1, Sens FP 1, perdant du match / St Denis Les Sens 1 / Sergines 1, St Fargeau 1 et Vermenton 1.

- **Tirage des matchs de Coupe Challenger U18 :**

2 matchs sont donc à jouer le samedi 11 octobre 2025 sur le terrain du premier nommé :

- **Vermenton 1** contre **Chevannes 1**
- **Ravières 1** contre **Sens FP 1**

Sont donc exempts : perdant du match St Clément 1 / Appoigny 1, perdant du match Avallon 1 /Champs sur Yonne 1, Champigny 1, Gâtinais 1, perdant du match St Denis Les Sens 1 / Sergines 1 et St Fargeau 1.

Divers

- La commission prend note des blessures de Messieurs Léo BISSON, Alexandre BRIOT, Lucas VILLATE, Kévin GEFROY, Léo DE ANDRADE et Lucas AUBRY, joueurs de Chevannes lors de la rencontre Vergigny St Flo P. 1 contre Chevannes 1 et leur souhaite un prompt rétablissement.
- La commission prend note du courriel reçu du club de Serein HV indiquant la présence de Messieurs Patrice VION et Fabrice DALLE en tant que Dirigeants lors de la rencontre du dimanche 28 septembre contre St Georges.
- La commission prend note du courriel reçu du club de Sens Jeunesse, via leur adresse officielle. Aucune réserve technique n'ayant été posée, la Commission ne peut donner ce match à rejouer.

Fin de la réunion : 19 h 30.

Le Président de séance
M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G ».